

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

N° d'ordre : DEL 2026-006

Objet de la délibération :
Attribution des subventions pour 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 2

Votants : 20

Date de la convocation :
03/02/2026

Date de publication en ligne :
13/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix février à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Sindy ABGUILLEM, Christiane CHILLAN, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Jean-François DELARUE, Jean-Marc BENTOURE, , Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Thierry PARNOT, qui donne pouvoir à Jean_François SIRET, Claire AGUILLOON, qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE.

Absents : Laurence ROQUES, Francine BERTRAND, Thierry GUEFFIER (jusqu'à 20h20 point subventions à partir de l'association CAR)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Arnaud JULIEN

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant illégalité des délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil Municipal intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire,

Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 27/01/2026,

Considérant qu'à ce jour toutes les associations n'ont pas encore fourni un dossier complet et que le versement effectif de la subvention sera conditionné à cette exigence indispensable (exemple : convention d'occupation de locaux signée, copie de l'assemblée générale...),

Considérant que ne pourront pas prendre part au vote un certain nombre de conseillers qui sont concernés par les associations.

Entendu l'exposé de Mme Clarisse CHALARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré séparément pour chaque association, afin d'obtenir le quorum et que chaque élu intéressé puisse se manifester et ne pas prendre part au vote (détail dans le tableau ci-dessous),

ACCORDE aux associations les subventions suivantes, sous réserve de présentation d'un dossier complet :

	BP 2026
1/ Subvention de Fonctionnement aux associations Ablisiennes	61 461.00 €
Association l'Etoile Ablisienne M. Parnot (pvr) et M. Coquelle ne prennent pas part au vote, Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)	17 528.00 €
Ablis Football Club Sud 78 Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Contre : DELARUE JF)	11 000.00 €
Foyer Rural d'Ablis Mme Hondarrague, Mme Abguillerm, Mme Chillan, Mme Thiercelin et M. Parnot (pvr), ne prennent pas part au vote, Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)	11 000.00 €
Syndicat d'Initiative d'Ablis Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)	11 000.00 €

Club de la Gerbe d'Or

M. Lelarge ne prend pas part au vote,

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)

A.T.T.A - Association de Tennis de Table d'Ablis

1 710.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Contre : DELARUE JF)

A.A.J.A

1 700.00 €

Mme Desage ne prend pas part au vote,

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)

Créactifs Ablis

M. Alleaume ne prend pas part au vote,

1 100.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)**Arrivée de T. Gueffier 20h20**

C.A.R - Collectionneur d'Ablis et sa Région

1 638.00 €

M. Lelarge ne prend pas part au vote,

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)

Association de Pêche "L'étang des Bas Prés"

800.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)

A.A.M.S.Y - Association des Assistantes Maternelles

500.00 €

Mme Desage ne prend pas part au vote,

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)

VC Ablis Vélo club

400.00 €

M. Parnot (pvr) et M. Coquelle ne prennent pas part au vote,

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)

Ablis Sport Loisirs

380.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)

Amicale Bouliste

300.00 €

M. Bentouré ne prend pas part au vote,

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)

Académie Ablisienne de Sport de Contact

200.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Contre : DELARUE JF)

Association Comédia del Ablys

190.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Contre : DELARUE JF)

F.N.A.C.A section locale d'Ablis

115.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)**2/ Subvention de Fonctionnement aux coopératives scolaire d'Ablis****2 160.00 €**

Coopérative de l'Ecole Élémentaire

1 440.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)

Coopérative de l'Ecole Maternelle

720.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)**3/ Subvention de fonct. Aux associations à caractère social et autres****7 183.00 €**

Association Sportive Collège Georges Brassens (Subvention TRS UNSS)

5 500.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)

A.D.M.R

500.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)

Les Restaurants du Cœur

400.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)

Comité "La Croix Rouge" Rambouillet

200.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)

Association Jardin Loisirs et culture Ste Mesme

143.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)

Radio RVE

200.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)

A10 Gratuite

40.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (4 Abstentions : COQUELLE D., DELARUE JF,**GUEFFIER T., LELARGE A.)**

Le Secours Populaire

200.00 €

Résultat : APPROUVE A LA MAJORITE (1 Abstention : DELARUE JF)**Total****70 804.00 €**

DIT que la somme prévue au budget au chapitre 65 est de 77 000€ faisant apparaître une marge de 6 196€ en non affecté en cas de nécessité. Le Conseil municipal se réserve la possibilité de délibérer ultérieurement sur une subvention complémentaire.

DECIDE que seules seront versées les subventions aux associations au moment où le dossier sera complet (copie assemblée générale, convention d'occupation locaux...).

PRECISE que la Commune pourra à tout moment évaluer et contrôler les actions de l'association subventionnée.

Le Maire

Jean-François SIRET



Le secrétaire de séance

Arnaud JULIEN

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



VILLE D'ABLIS

8 rue de la Mairie - 78 660 ABLIS
01.30.46.06.06 – <https://ablis.fr>